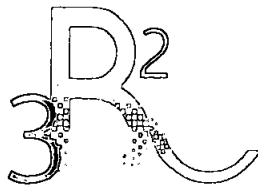


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 30/07/2025 - 111342 - 2012 D 05906 - 790 131 205 - 3B2C



SELARL AU CAPITAL DE 160.000 € - RCS PARIS 790 131 205
25, BOULEVARD DE LA TOUR-MAUBOURG - 75007 PARIS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
LE LUNDI TRENTE JUIN
A 17 HEURES**

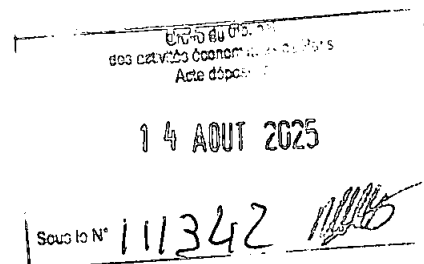


Les deux associées de la SELARL 3B2C se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social - 25 Bd de la Tour-Maubourg à Paris 75007.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame **Carole BESNARD BOELLE**, titulaire de 80 parts sociales
- Madame **Catherine BERLANDE**, titulaire de 80 parts sociales



L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BERLANDE, en sa qualité de Co-Gérante de la Société.

Le secrétariat de l'Assemblée est assuré par Madame Carole BESNARD BOELLE.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, possèdent 160 parts sociales sur les 160 parts sociales ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion de la Gérance,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Handwritten initials: CB, BS

ORDRE DU JOUR

- ✓ Rapport de gestion de la Gérance,
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus à la Gérance,
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la Gérance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure

Personne ne demandant plus parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion des co-gérantes, approuve

- Le rapport de gestion
- Les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, laissant apparaître un résultat **bénéficiaire de 25 642,06 euros**.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à **25 642,06 euros** de la manière suivante :

Affectation du bénéfice distribuable

- A titre de dividendes : 16.100,00 euros
- Report à nouveau = 2.642,06 €

Mise en paiement des dividendes

Les dividendes seront mis en paiement au siège social au plus tard le 30 septembre 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associées ont été informées que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 16.100 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

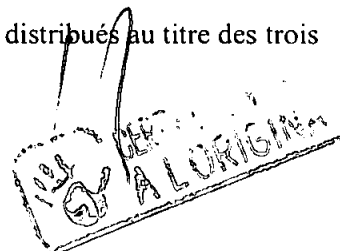
TROISIEME RESOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 : néant

Exercice clos le 31 décembre 2023 : néant



Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus, pour l'exercice écoulé aux deux co-gérantes.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt et de publicité.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18H30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les deux associées.

Me Carole BESNARD BOELLE

Me Catherine BERLANDE

UNIFORM
ORIGINAL

SELARL 3B2C

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	560,00	560,00				
Fonds commercial	152 000,00		152 000,00	41,45	152 000,00	41,31
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	71 308,67	60 580,17	10 728,50	2,93	12 319,02	3,35
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	12 698,46		12 698,46	3,46	11 793,77	3,21
TOTAL (I)	236 567,13	61 140,17	175 426,96	47,84	176 112,79	47,87
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	188 869,40		188 869,40	51,51	110 942,59	30,15
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	512,71		512,71	0,14	156,20	0,04
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	160,00		160,00	0,04		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	777,38		777,38	0,21	961,61	0,26
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités					79 377,52	21,57
Charges constatées d'avance	931,30		931,30	0,25	367,82	0,10
TOTAL (II)	191 250,79		191 250,79	52,16	191 805,74	52,13
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	427 817,92	61 140,17	366 677,75	100,00	367 918,53	100,00

SARL B.L AUDIT

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 160 000,00)	160 000,00	43,64	160 000,00	43,49
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	10 745,19	2,93	9 448,58	2,57
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	56 486,39	15,40	31 850,83	8,66
Résultat de l'exercice	25 642,06	6,99	25 932,17	7,05
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	252 873,64	68,96	227 231,58	61,76
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	21 357,49	5,82	33 678,57	9,15
. Découverts, concours bancaires	5 971,69	1,63	393,30	0,11
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	2 891,10	0,79	25 137,99	6,83
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 880,56	2,42	15 999,06	4,35
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	10 000,00	2,73		
. Organismes sociaux	12 769,83	3,48	5 035,00	1,37
. Etat, impôts sur les bénéfices			3 518,00	0,96
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	51 529,85	14,05	54 776,64	14,89
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	45,39	0,01	108,39	0,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	358,20	0,10	2 040,00	0,55
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	113 804,11	31,04	140 686,95	38,24
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	366 677,75	100,00	367 918,53	100,00

1980 CERTIFIÉ CONFORME
BY A.L. HIGHERAI